

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 32 (1995)  
**Heft:** 1215

**Rubrik:** Impressum

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le bon marché est toujours trop cher

(jd) La libéralisation des marchés entreprise par l'Union européenne n'épargne pas celui de l'électricité.

Mais les projets de Bruxelles se heurtent à l'opposition décidée des sociétés européennes de production, qui craignent de perdre les avantages de leur monopole. La Suisse, qui cherche comme elle peut à affirmer son eurocompatibilité, n'est pas en reste.

Un groupe de travail du département d'Adolf Ogi a planché sur le sujet, au titre de la revitalisation de l'économie helvétique. Aujourd'hui, les entreprises sont condamnées à acheter l'énergie électrique à la société qui détient le monopole d'approvisionnement de la région. Pas de concurrence, pas de possibilité de discuter les prix. La loi du marché implique que le demandeur puisse se fournir auprès de qui bon lui semble, c'est-à-dire au prix le plus bas. Par exemple auprès d'une usine thermique d'Europe de l'est ou d'une centrale nucléaire d'Électricité de France. Les distributeurs helvétiques seraient tenus de mettre à disposition leur réseau pour le passage des quantités commandées, contre rétribution bien sûr.

## Pour gros clients seulement

On voit le danger pour les électriciens suisses: plus question de régler leurs problèmes financiers et d'assurer leurs investissements en augmentant les tarifs de leurs gros clients. Le danger aussi pour les petits consommateurs, les ménages, qui resteraient eux prisonniers du monopole et qui verraient augmenter le prix de leur énergie. Car la libéralisation n'est prévue que pour les gros clients, les entreprises grandes consommatrices d'électricité. Le danger enfin que l'approvisionnement ne couvre plus l'ensemble du territoire: un marché libre ne tolère pas d'obligations pour les agents économiques et qui s'intéressera à desservir des régions de montagne peu peuplées? L'Etat, et donc le contribuable devront prendre la relève pour assurer à tous l'accès à l'électricité.

Mais il y a plus grave encore. Un libre marché de l'électricité va favoriser les producteurs dont les coûts sont les plus bas, une situation qui ne stimulera pas les économies d'énergie et ne favorisera pas le développement d'énergies alternatives plus chères: si les partisans du nucléaire ne voient pas d'un bon œil cette ouverture des marchés – la concurrence étrangère leur enlèvera tout espoir de construire en Suisse de nouvelles centrales au 21<sup>ème</sup> siècle – les écologistes non plus. Par ailleurs le risque est grand que les conditions de production d'une énergie bon

marché soient peu compatibles avec les exigences de protection de l'environnement: le ciel sera propre chez nous, mais notre consommation électrique contribuera néanmoins à l'effet de serre.

La libéralisation du marché de l'électricité pose plus de questions qu'elle n'en résout. Sans des conditions très strictes portant autant sur les normes de protection de l'environnement que sur la sécurité de l'approvisionnement, il n'est pas question d'entrer en matière. D'ailleurs, avec les oppositions conjuguées des producteurs-distributeurs suisses, des écologistes et des collectivités publiques cantonales et communales qui contrôlent majoritairement les premiers, il y a peu de chance qu'un tel projet se concrétise rapidement. ■

## Négociations collectives

(ag) Malgré quelques tendances patronales qui considèrent que la déréglementation s'applique aussi aux conventions collectives jugées trop contraignantes, les négociations entre partenaires sociaux ont été vives en 1994 et ont abouti à des résultats jugés «acceptables».

## Quelques tendances

La faible inflation a rendu aisée la compensation du renchérissement. Mais la tendance au découplage de l'automaticité de la compensation se confirme aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public. Souvent les salaires réels ont été légèrement augmentés. La pression à la baisse est sectorielle; d'une part les jeunes sont visés; abaissement de quelque 10% des salaires d'embauche par exemple, dans le gros œuvre du bâtiment, d'autre part la fonction publique est appelée à prendre sa part des déficits sous forme de contribution de solidarité. Cas extrêmes: Zurich ville, suppression des deux tiers du 13<sup>e</sup> salaire; réduction des plus hauts salaires à la Confédération (de 1 à 3%) ou chez Swissair (-150 francs par mois maximum).

A souligner une négociation habile quand la baisse du salaire réel est compensée par une réduction de la durée du travail. A Neuchâtel ville, -1% sur les salaires réels, mais semaine de 40 heures.

Pour le personnel fédéral, la durée du tra-

## IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
Jean-Daniel Delley (jd)  
Rédactrice:  
Valérie Bory (vb)  
Ont également collaboré à ce numéro:  
André Gavillet (ag)  
Jacques Guyaz (jg)  
Yvette Jaggi (yj)  
Charles-F. Pochon (cfp)  
Forum: Yves Ecoeur  
Composition et maquette:  
Valérie Bory,  
Françoise Gavillet  
Administrateur-délégué:  
Luc Thévenoz  
Impression:  
Imprimerie des Arts et  
Métiers SA, Renens  
Abonnement annuel:  
80 francs  
Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1  
case postale 2612  
1002 Lausanne  
Téléphone:  
021/312 69 10  
Télécopie: 021/312 80 40  
CCP: 10-15527-9